

**DOSSIER DE PRESSE**  
AVRIL 2007



**>> Les services 1% Logement**

**Contact Presse**

**Grégory LELOUP**

2 rue St Léonard - BP 50207 – 67604 SELESTAT

Tél. : 03 90 57 27 52 – 06 75 11 81 38

Fax : 03 90 57 27 59 – mail : [gleloup@domial.fr](mailto:gleloup@domial.fr)

## 1. LE 1% LOGEMENT

- Définition
- Fonctionnement
- Champs d'action
- Les chiffres clés de 2005

## 2. LE 1% SERVICES LOGEMENTS DOMIAL

- Domial 1% - Services Logements
  - Une participation active à la politique logement en Alsace
  - Les chiffres clés de 2005
  - L'accompagnement des salariés dans leur parcours résidentiel

## 3. LE GROUPE DOMIAL

- En bref...
- Le réseau Domial

### >> DEFINITION

Le 1% Logement est la dénomination usuelle de la **Participation des Entreprises à l'Effort de Construction (PEEC)**. Née de l'initiative des employeurs, elle a été rendue obligatoire en 1953, afin de contribuer à la résolution de la crise du logement de l'après-guerre. Destinée aux entreprises privées non agricoles de plus de 10 salariés, la PEEC était vouée à l'origine à l'investissement pour la réservation de logements locatifs et au financement de prêts aux salariés.

### >> FONCTIONNEMENT

Les entreprises assujetties sont, depuis 2006, celles dont l'effectif est supérieur à 20 salariés. Les entreprises de 10 à 20 salariés, auparavant soumises au 1%, conservent le bénéfice des aides allouées, l'Etat s'étant engagé à compenser la diminution de ressources supportée par les CIL.

Les entreprises devaient initialement consacrer 1% de leur masse salariale au financement de la résidence des salariés. Depuis 1992, ce taux est fixé à 0.45%, le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), prenant en charge 0.50% supplémentaire, sans contrepartie pour l'entreprise, finançant ainsi diverses allocations logement.

Le 1% représente donc aujourd'hui 0.95% de la masse salariale.

Le 1% Logement est essentiellement géré par les **106 CIL** (Comité Interprofessionnels du Logement) et **19 CCI** (Chambre de Commerce et d'Industrie) regroupés au sein de l'UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement). **Le versement est effectué par près de 170 000 entreprises représentant 11 millions de salariés** sur la France métropolitaine et les DOM.

### >> CHAMP D'ACTION

A partir de 1996, le 1% Logement engage sa modernisation dans le cadre d'une politique conventionnelle entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a ainsi élargi ses moyens d'intervention pour **accompagner les salariés tout au long de leur parcours résidentiel** en créant notamment la gamme des produits « PASS » en droits ouverts et les nouveaux services CIL-PASS assistance<sup>®</sup> et CIL-PASS mobilité<sup>®</sup>.

Parallèlement, son rôle a été considérablement renforcé dans la politique de renouvellement urbain et plus généralement du logement social. Enfin depuis 2004, il inscrit son action dans le mouvement de décentralisation pour contribuer aux côtés des collectivités locales à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Ces évolutions profondes ont conduit les partenaires sociaux à définir de nouvelles orientations pour l'affectation des fonds autour de trois grandes catégories d'emploi :

- les investissements locatifs
- les aides en faveur des ménages
- et les versements à la Foncière Logement chargée de développer une offre nouvelle de logements locatifs privés destinés en priorité aux salariés des entreprises.

Le 1 % Logement apporte ainsi une contribution spécifique et déterminante au financement du logement social, dans le respect des devoirs qui le lient aux entreprises et aux salariés.

## ➤ LES CHIFFRES-CLES DE 2006 (sources : UESL et ANPEEC)

- **379 000 familles ont accédé à un logement locatif** avec l'aide du 1% logement,
- **861 700 aides aux ménages** ont été financées pour un montant global de 1,78 milliard d'euros
- **186 900 prêts 1%** ont été distribués à des ménages dont :
  - **136 900 prêts PASS-TRAVAUX** ® correspondant à un montant global de 870,7 millions d'euros.
  - **50 000 prêts accession**, les fonds destinés à l'accession atteignent 412,2 millions d'euros, dans le respect du cadre de l'enveloppe globale annuelle fixée par l'UESL.
- **45 400 aides MOBILI-PASS** ® ont été distribuées pour un montant de 87,8 millions d'euros
- **629 000 aides LOCA-PASS** ® (249 500 avances et 379 500 garanties LOCA-PASS ®),
- **7 145 diagnostics préalables** ont été réalisés dans le cadre du **CIL-PASS assistance** ®
- **9 152 dossiers CIL-PASS mobilité** ® ont été traités concernant 4 915 entreprises

*Avances et Garanties LOCA-PASS, Aides MOBILI-PASS, Prêts PASS-TRAVAUX, CIL-PASS mobilité et CIL-PASS assistance® sont des marques déposées pour le compte du 1 % Logement*

## LE 1% SERVICES LOGEMENTS DOMIAL

---

A travers ses propres filiales immobilières et les nombreux partenariats financiers contractés avec des bailleurs sociaux, Domial 1% - Services Logements maîtrise **un patrimoine de plus de 11 200 logements sociaux**, à loyer intermédiaire ou libre, sur toute l'Alsace.

C'est par le biais de la structure financière 1% Alsace que le Groupe Domial récupère la collecte et propose les services logements du 1%.

### »» UNE PARTICIPATION ACTIVE A LA POLITIQUE LOGEMENT EN ALSACE

Domial 1% - Services Logements participe activement à la politique du logement :

- **par ses subventions à la Foncière Logement (6,2 millions d'euros)**, aidant à la mise en place d'une politique de renouvellement de l'offre locative, et ce, dans un objectif de mixité sociale.
- **par ses subventions à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (2,4 millions d'euros)** dans le cadre de la politique de rénovation urbaine.
- **par l'attribution de prêts ou subventions aux bailleurs sociaux (7, 4 millions d'euros)** dans le cadre d'opérations de construction, d'acquisition ou de réhabilitation de logements locatifs.

### »» LES CHIFFRES-CLEFS DE 2006

Domial 1% - Services Logements, c'est :

- **3 000 entreprises** en Alsace et plus de **140 000 salariés** concernés
- **19,2 millions d'euros** collectés par an, **soit 75% de la collecte régionale**
- **28 millions d'euros** injectés dans l'économie alsacienne sous forme de prêts
- **1,3 millions d'euros de subventions** mobilisées, dont celle de l'ANAH
- **7 900 produits ou prestations** logements distribués aux particuliers en Alsace
- **Plus de 650 contacts** salariés, entreprises effectués par les équipes Domial

## >> L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS DANS LEUR PARCOURS RESIDENTIEL

### Devenir locataire

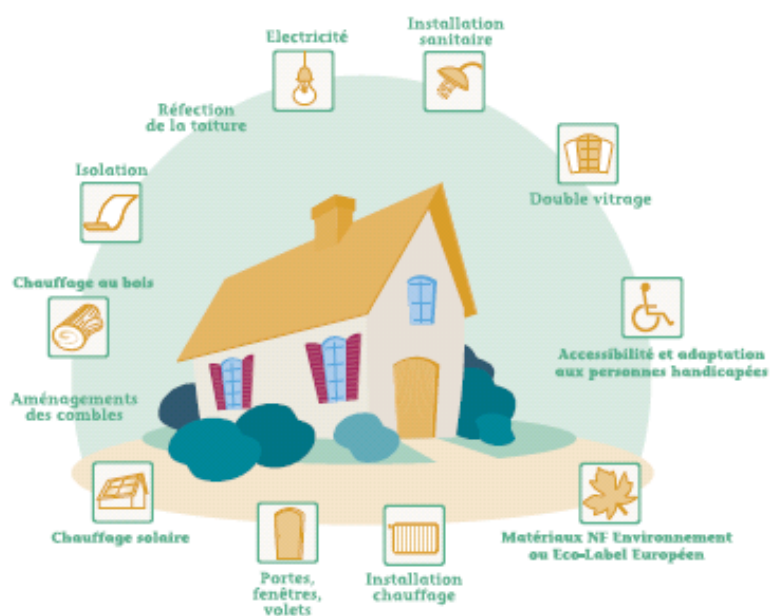
L'avance et la garantie **LOCA-PASS**<sup>®</sup> sont un coup de pouce pour entrer dans son nouveau logement. Ces aides permettent de financer le dépôt de garantie et d'obtenir une avance en cas de loyers impayés. Les aides LOCA-PASS<sup>®</sup> sont accordées salariés des entreprises du secteur privé non agricole, aux jeunes de moins de 30 ans en situation ou recherche d'emploi et aux étudiants boursiers.

### Financer des travaux

Le prêt **PASS-TRAVAUX**<sup>®</sup> permet de financer la plupart des travaux de remise en l'état et d'amélioration de sa résidence principale ainsi que les travaux de finition pour un logement neuf. Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel.

Le montant maximum du prêt est de 8 000 € et peut s'élever jusqu'à 9 600 € pour les revenus les plus faibles. Son taux est de 1,5 % remboursable sur dix ans maximum.

Il est accordé à tous les salariés des entreprises du secteur privé non agricole.



Le PASS-TRAVAUX<sup>®</sup> finance les travaux destinés à économiser l'énergie, installation de chauffage, remplacement de fenêtres, travaux de pose de revêtements de sols ou de murs, crépi-étanchéité extérieure,...

## Financer une acquisition

**Le prêt accession** concerne l'achat d'un terrain, la construction ou l'acquisition d'un logement neuf et l'acquisition d'un logement ancien sans travaux. Le montant du prêt est fixé par l'entreprise dans des limites imposées par la réglementation, en fonction de la zone géographique d'achat.

Ce prêt est accordé aux salariés des entreprises versant le 1% Logement. L'employeur donne son accord en précisant le montant et la durée du prêt, dans les limites de la réglementation. Il est réservé aux primo-accédants et aux salariés en mobilité professionnelle.

## L'accompagnement des salariés dans leur mobilité professionnelle

Domial simplifie la mobilité résidentielle pour des raisons professionnelles avec un service permettant au salarié nouvellement recruté, ou en mutation, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé d'aide à la recherche d'un logement et à l'intégration dans la nouvelle région.

L'aide **MOBILI-PASS**<sup>®</sup> est une subvention pouvant atteindre 3200 euros et permet aux salariés de couvrir certaines charges et de financer un service de recherche locative sur le parc privé : le CIL-PASS mobilité<sup>®</sup>.

Le **CIL-PASS mobilité**<sup>®</sup> est destiné aux salariés d'entreprise de plus de 10 salariés qui sont mutés à plus de 70 km de leur logement initial. Il offre une aide personnalisée sous la conduite d'un conseiller qui se chargera de la recherche d'un logement, assistera le salarié durant les visites et l'aidera durant son installation.

Domial 1% Services Logements adhère à la plate forme CIL & Territoires qui regroupe des collaborateurs sur l'ensemble du territoire national délivrant la même qualité de service.

## Le soutien des salariés en difficulté

Domial propose un service d'écoute et d'assistance aux salariés des entreprises assujetties au versement du 1% Logement qui rencontrent des difficultés conjoncturelles et imprévues dans leur parcours résidentiel.

Le **CIL-PASS assistance**<sup>®</sup> est un service gratuit et confidentiel qui se conçoit comme une aide globale et personnalisée. Après un diagnostic complet de la situation, les conseillers Domial orientent les salariés vers des solutions appropriées dans le cadre du 1% logement, soit vers des partenaires spécialisés pour d'autres interventions.

**Grâce à la collecte de 2005, Domial 1% - Services Logements à délivrer en 2006 :**

- **4 495 LOCA-PASS®**
- **2 061 PASS-TRAVAUX®**
- **900 prêts accession**
- **411 MOBILI-PASS® et 216 CIL-PASS mobilité®**
- **429 CIL-PASS assistance®**



### >> EN BREF

#### **Un assemblage unique de compétences au service de l'habitat et de l'aménagement urbain**

Implanté du Nord au Sud de l'Alsace, Domial couvre aujourd'hui l'ensemble des métiers liés à l'habitat et l'aménagement urbain :

- Gestion locative

Avec un patrimoine locatif de plus de 11 200 logements, le Groupe est présent sur plus de 200 communes alsaciennes couvrant toutes les gammes de logements et de loyers et offre des services de proximité au travers de 15 agences, antennes ou bureaux.

- 1% logement et services aux particuliers

Domial est au service d'environ 3000 entreprises alsaciennes au travers de son activité de collecteur du 1% logement – la contribution des entreprises au logement social – qui lui permet d'apporter de multiples solutions habitat à l'ensemble de leurs salariés.

- Développement de nouvelles opérations regroupant 3 pôles :
  - Aménagement et équipements publics
  - Production de logements (locatif et accession)
  - Etudes (développement de l'habitat, ingénierie sociale et définition de programme pour les collectivités)

Ainsi, Domial construit, réhabilite, gère différents types d'habitat, collectifs ou individuels, adaptés à toutes les configurations familiales, couples ou familles monoparentales, à tous les âges et à tout moment de leur parcours résidentiel. Le rythme de production, de l'ordre de 450 logements par an, est le signe évident de la confiance qui est témoignée par les élus des communes souhaitant améliorer l'offre immobilière sur leur territoire.

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur l'ensemble des activités du Groupe Domial sur : [www.domial.fr](http://www.domial.fr)

## » LE RESEAU DOMIAL

Domial 1% - Services Logements, c'est 15 agences, antennes et bureaux sur toute l'Alsace :

### **Strasbourg**

2, rue Paul Reiss  
67085 Strasbourg Cedex

### **Colmar**

11, avenue de Fribourg  
BP 60417  
68007 Colmar Cedex

### **Mulhouse**

23, avenue Clémenceau  
BP 51136  
68052 Mulhouse Cedex 1

### **Thann**

19, place de Lattre de Tassigny  
BP 60055  
68801 Thann Cedex

### **Sélestat**

#### **Direction 1% - Services Logements**

2, rue Saint Léonard  
BP 50207  
67604 Sélestat Cedex

#### **Antennes et bureaux :**

Altkirch, Cernay, Guebwiller, Haguenau, Munster, Saint-Louis, Saverne, Wittelsheim, Wittenheim.

**Siège Social :** 12a, rue de Mulhouse – 68180 Horbourg-Wihr.

Tél. : 03 89 30 80 80 - Fax : 03 89 30 80 99

E-mail : [domial@domial.fr](mailto:domial@domial.fr) - [www.domial.fr](http://www.domial.fr)